



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 95323

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mise à disposition des brigades anti-criminalité de 204 fusils d'assaut HK G36. Le renforcement de l'arsenal à disposition de certaines unités de la police nationale annoncé par le ministre de l'intérieur a pour but de permettre une réaction plus efficace des forces de police en cas d'attaque terroriste. En effet, lors des attaques des 7 et 9 janvier 2015, comme lors des attaques du 13 novembre 2015, des forces de police présentes sur place ou prévenues par radio ont courageusement tenté de tenir tête aux terroristes. La puissance de feu des terroristes armés de fusils d'assaut était néanmoins bien supérieure à celle des forces de police qui n'ont pas pu les neutraliser. Pis, l'un d'entre eux a été lâchement assassiné après avoir été blessé. Si la mise à disposition de fusils HK G36 de manufacture allemande est effectivement de nature à rétablir un rapport de force en cas d'attaque, des interrogations émergent. D'une part les policiers et les gendarmes sont entraînés au tir de barrage et non au tir de précision visant à neutraliser l'ennemi. Un entraînement insuffisant au tir augmente considérablement le risque de dommages collatéraux en cas d'échange de tirs. Par ailleurs, plusieurs défaillances du HK G36 ont été signalées par les forces armées allemandes déployées en Afghanistan, conduisant la ministre de la défense allemande Ursula von der Leyen à déclarer « qu'en l'état actuel des choses, le fusil HK G36 n'avait plus rien à faire au sein de l'armée allemande ». Ces défaillances, si elles sont avérées, sont de nature à aggraver le risque de dommages collatéraux en zone urbaine. Ainsi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer un entraînement adéquat des forces de police et quelles garanties il est en mesure de donner sur la qualité du fusil d'assaut HK G36.

Texte de la réponse

La décision de déployer dans la police nationale un nouveau fusil d'assaut est l'une des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer les moyens des forces de l'ordre face aux menaces terroristes. Le fusil d'assaut Heckler et Koch modèle G36 de calibre 5,56 mm (HK G36), arme individuelle en dotation collective, permettra en effet aux policiers de riposter efficacement à un ou plusieurs individus lourdement armés. Il est destiné notamment aux BAC de la police nationale (brigades anti-criminalité) et aux PSIG renforcés - dits « Sabre » - de la gendarmerie nationale (pelotons de surveillance et d'intervention). Ce renfort de moyens s'inscrit dans le cadre du plan « BAC/PSIG 2016 » lancé par le ministre de l'intérieur dès octobre dernier pour accroître les capacités de ces unités opérationnelles et leur permettre en particulier de faire face efficacement dès les premières minutes à des attaques terroristes, ce qui implique la capacité de pouvoir riposter à des tirs d'arme de type Kalachnikov sans attendre l'engagement des forces d'intervention spécialisées (RAID, BRI, GIGN). Il s'agit d'une arme fiable, légère, facile d'entretien et déjà éprouvée. Depuis le début du déploiement du fusil d'assaut HK G36 en mars 2016, aucun dysfonctionnement de nature à mettre en danger un tiers n'a été constaté. Le choix de cette nouvelle arme résulte d'un travail approfondi accompli par un groupe de travail spécifiquement consacré à la riposte aux tueries de masse mis en place au sein du ministère de l'intérieur après les attentats de janvier 2015. Il s'appuie en particulier sur les retours d'expérience tirés de son utilisation depuis une dizaine d'années par la gendarmerie, notamment en opérations extérieures, et par les services spécialisés de la police

nationale (RAID et BRI). Ces armes ont ainsi déjà été « testées » dans des conditions réelles particulièrement difficiles. La polémique évoquée dans la question écrite résulte de défauts dénoncés en Allemagne et qui ont été relayés dans la presse. Un document de la Cour des comptes allemande avait en effet critiqué la perte de précision du fusil en cas de forte chaleur ou d'utilisation intensive constatée par les soldats allemands déployés en Afghanistan. La perte de précision a été observée après le tir de plusieurs chargeurs en mode rafale illimitée. Mais il va de soi que l'usage de cette arme en situation de guerre et dans les conditions climatiques de l'Afghanistan ne saurait être comparé à celui qu'en font et que pourront en faire les forces de l'ordre en France. Le choix de limiter la cadence de tir à une rafale limitée à 2 coups sans permettre la rafale libre en est d'ailleurs une garantie. Le choix de cette arme est également gage d'une interopérabilité accrue entre les forces de police et de gendarmerie et présente à ce titre des avantages en matière de logistique et de maintenance. Dans ce domaine comme dans d'autres, la formation est naturellement un élément crucial, pour que les policiers concernés soient en mesure d'utiliser cette arme avec toute l'efficacité requise en intervention. Un programme de formation spécifique de 6 heures a donc été élaboré, au cours duquel les policiers reçoivent un enseignement juridique, technique et pratique à l'emploi de cette arme. À l'issue de ce stage, seuls les policiers ayant satisfait à une évaluation globale sont habilités au port et à l'emploi du fusil HK G36 pour une durée d'un an. Au terme de ce délai, ces derniers font l'objet d'une nouvelle évaluation, qui conditionne le maintien de leur habilitation. Par ailleurs, une instruction du 4 mars 2016 du directeur général de la police nationale fixe précisément le cadre d'emploi de cette nouvelle arme. Sur le plan juridique, ses conditions d'usage sont identiques à celles des autres armes à feu en dotation dans la police nationale. Il convient à cet égard de rappeler que les séances d'entraînement au tir sont élaborées sur la base de l'engagement d'une cible clairement identifiée, faisant appel aux capacités de discernement des policiers. Ceux-ci sont soumis à un entraînement réglementaire annuel d'une durée de 12 heures en ce qui concerne le tir et les pratiques professionnelles en intervention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95323

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3530

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1812